



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 18 février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 12 février 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Jacky LELONG donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Marie-Hélène MARLIER donne procuration à Madame Sabrina TROLET
- Monsieur Emmanuel DONDELA donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Mme Maryline KUCHARSKI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Cession d'un logement locatif social par la SA HLM Maisons&Cités sis rue de l'Indre n°2

Monsieur David GUIDÉ, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier du 31 décembre 2024, la SA HLM Maisons&Cités informait la Municipalité de son souhait de procéder à la cession du logement locatif social situé 2 rue de l'Indre, cadastré section AL n°83.

Ce logement de 1959 de type 2 dispose d'une surface habitable de 39 m².
Conformément aux articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal est consulté afin d'émettre un avis sur cette cession, en tant que Commune d'implantation du logement.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier (3 janvier 2025) pour transmettre son avis. A défaut de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la cession par la SA HLM Maisons&Cités de l'immeuble cadastré section AL n°83 sis 2 rue du l'Indre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 février 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA